



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service : SAPR / GA PAIE
Affaire suivie par : IKRAM JAMEL
mobilites-promotions-regionales.gapaye.psi.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**Mobilité « Au fil de l'eau »
Cycle n°C06 du 20/09/2022 au 19/10/2022
pour les adjoints administratifs ZGE Ecologie
en région PACA**

Décision du 25/11/2022

Note à l'attention de :
**Madame et Messieurs les directeurs des
Directions Départementales des Territoires 04,
05 et 84**
**Messieurs les Directeurs des Directions
Départementales des Territoires et de la Mer 06,
13 et 83**
**Messieurs les Directeurs de la DIR MED, de la
DIRM**
**Monsieur le Secrétaire Général de la DREAL
PACA**

Objet : Décision RZGE relative à la mobilité « Au fil de l'eau » des adjoints administratifs des administrations de l'État pour le cycle n°C06 du 20/09/2022 au 19/10/2022

Vous trouverez, ci-après, les avis émis par la RZGE PACA relative à la mobilité des adjoints administratifs des administrations de l'État de la région PACA.

Toutes les demandes de mobilité reçues par les services concernés ont été examinées par la Zone de Gouvernance de la région PACA, sur la base de l'avis des services et des règles pour les mutations.

La date d'effet des mutations est fixée **au 1er janvier 2023**, sauf accord distinct entre les services ou observations particulières.

La présence décision sera publiée :

- sur l'intranet : <http://intra.dreal-paca.e2.rie.gouv.fr/>
- sur l'internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

- Mutations :

La DREAL Zone de Gouvernance prend les arrêtés individuels, qui sont opposables.
Il appartient au service d'accueil d'informer l'agent retenu ainsi que les agents non retenus sur les postes sollicités.

N° poste Renoirh	nom - prénom	service d'origine	service d'accueil	libellé du poste	avis RZGE	Date d'effet
0920040032	DUBOIS Christine	DDT 04	DDT 04	Assistante pôle urbanisme application	FAVORABLE	01/01/23

La candidature de DUBOIS Christine est une priorité légale conformément à l'article 62 bis de la loi n°84-16 du 11/01/84 (restructuration de service).

- Postes restés vacants :

1. faute de candidats

N° poste Renoirh	libellé du poste	service d'accueil

**Pour la DREAL PACA,
Le Responsable de la ZGE,**